

Clarifier pour mieux régner

QU'IL FERAIT BON vivre dans un paysage médiatique simple! Avec un service public totalement voué à l'illustration de sa propre cause et intégralement financé par le secteur public justement; avec des diffuseurs privés totalement libres de choisir leurs programmes et leurs ressources; bref, avec une répartition des tâches, des statuts et des marchés bien propre et nette.

Au lieu de cela, le législateur a sacrifié au perfectionnisme dont on sait se montrer capable au pays des grandes complications. Dans le régime actuel, l'autorité, plus précisément l'Office fédéral de la communication rattaché au Département de Moritz Leuenberger, s'épuise dans toutes sortes de procédures incertaines, rendant continuellement des décisions et des arbitrages qui ne satisfont personne, pas même leurs auteurs.

C'est que l'actuelle Loi fédérale sur la radio et la télévision (LRTV), qui date de 1991, donne à l'Etat un rôle de régulateur omniprésent sur un marché entrouvert à une concurrence qui reste réglementée. Et comme si cette ambiguïté fondamentale ne suffisait pas, elle se double d'un postulat que l'évolution technologique rend de plus en plus intenable: la possibilité de séparer radiodiffusion et télécommunications; ces dernières sont réglées par une loi distincte, dont l'application s'avère encore plus délicate que celle sur la radio et la télévision.

Tout le monde juge inadéquate la réglementation actuelle, moins de dix ans après son entrée en vigueur. Il faut donc la réviser, fondamentalement, dans les meilleurs délais. Or le projet de nouvelle LRTV, présenté tout récemment par Moritz Leuenberger, ne fait que déplacer l'ambiguïté actuelle. Certes, il prend en compte la numérisation générale des signaux et la «convergence» qu'elle rend pos-

sible entre radiodiffusion, télécommunication et informatique (avec internet par exemple).

Au reste, dans une louable volonté de clarifier les responsabilités pour mieux défendre le service (au) public, le projet procède à une nouvelle distribution des rôles probablement aussi intenable que l'actuelle. La SSR, chargée d'assurer le service public, devrait bénéficier de l'entier des redevances de réception radio-télévision, tandis que les diffuseurs privés pourraient compenser la perte de recettes encourue par un assouplissement des conditions d'octroi des concessions.

Mais la clarification opérée n'est qu'apparente. D'une part, la SSR pourra continuer à prendre sa part, majeure, du gâteau publicitaire et réservera donc tout naturellement les *prime times* à ses annonceurs et aux programmes induits par les exigences de l'audimat souverain. «Idée Suisse» accomplira ce

Le projet de nouvelle LRTV ne fait que déplacer l'ambiguïté actuelle

faisant son obligation de service public d'une manière qui prêtera toujours à discussion.

D'autre part, les diffuseurs privés devront se lancer dans de coûteuses aventures avec des moyens qu'ils ne trouveront qu'auprès de grands groupes multimedias – et multinationaux. Exit les alternatives locales et régionales aux grandes chaînes à studios et relais multiples.

Un monopole par vraiment aboli, une concurrence pas totalement instaurée, un régime qui reste ambigu. Le projet de nouvelle LRTV veut clarifier les choses pour permettre à la SSR de mieux régner. C'est compter sans le lobby des diffuseurs privés aux Chambres fédérales. Et sans toutes les résistances au changement si actives dans ce pays, où elles triomphent chaque fois qu'une proposition ne paraît pas d'emblée convaincante. YJ

Une initiative avant tout politique

Actif-traffic veut réduire de moitié le trafic motorisé en Suisse. Un enjeu de société, digne d'un débat constitutionnel.

L'INITIATIVE EST PRESQUE parfaite. Elle pose un objectif politique simple et clair: réduire, en dix ans, de moitié le trafic routier motorisé. Cet objectif tient en un alinéa de quatre phrases. Voilà qui est du niveau constitutionnel, contrairement à tous ces textes régulièrement soumis au vote du peuple et des cantons et qui relèvent davantage de l'ordonnance que de la Constitution.

Les auteurs de l'initiative Actif-traffic, présentée au peuple le 12 mars, n'ont pourtant pas entièrement résisté à la tentation du détail: pourquoi ce deuxième alinéa stipulant que «les communes peuvent ordonner des restrictions du trafic sur toutes les routes de leur territoire, à l'exception des routes nationales»? On conviendra que les communes ne sont pas le niveau adéquat pour appliquer ce genre de disposition, sauf à considérer comme judicieux de régler le problème du trafic par une addition de mesures locales non concertées.

Malgré le défaut de ce deuxième paragraphe, l'initiative nous emmène en plein sur le terrain du débat politique, comme nous le fûmes au moment de

la discussion sur l'Initiative des Alpes: quelle place la voiture peut-elle prendre dans notre vie? Les immenses services rendus possibles par le trafic privé sont-ils à la hauteur de ses nuisances? etc.

D'un point de vue formel donc, Actif-traffic est un relativement bon texte quoiqu'en disent ses détracteurs qui lui reprochent son côté abstrait et l'absence d'un programme de mesures. L'initiative permet de répondre par oui ou par non à une question simple. Il ne fait pas de doute non plus que les propositions sont applicables, moyennant volonté, imagination et restriction de quelques libertés considérées aujourd'hui comme naturelles: s'établir où bon nous semble, laisser chaque commune développer ses

zones industrielles et d'habitat, consommer à haute dose des loisirs nécessitant des déplacements, se rendre chaque week-end en voiture au chalet pour retrouver le calme... perdu ailleurs souvent à cause du trafic.

Initiative éminemment politique, Actif-traffic est par conséquent un programme de société. Elle a la prétention de créer un cercle vertueux. En limitant les nuisances causées par le trafic, ses auteurs espèrent recréer un style de vie qui rendra les déplacements en voiture moins nécessaires.

Trop ambitieux?

Mais elle est aussi une utopie: dans une société où la mobilité est considérée comme une liberté fondamentale, on voit mal un peuple d'automobilistes s'astreindre par un vote à des comportements qu'il refuse d'adopter volontairement. Et, contrairement à l'Initiative des Alpes qui ne concernait que les camions et pouvait se réaliser par des mesures techniques, Actif-traffic implique bel et bien un changement de comportement radical de la part des automobilistes...

Là où un ambitieux programme de mesures qui n'aurait pas eu sa place dans la Constitution aurait peut-être été accepté, il faut s'attendre à ce que le simple énoncé des buts à atteindre soit sèchement refusé. *pi*

La proximité et ses effets pervers

UNE DES CLÉS de la mobilité se trouve dans les procédures d'aménagement du territoire: actuellement décentralisées à l'extrême, elles protègent des zones inconstructibles mais ne permettent pas une véritable planification centralisée: chaque commune peut faire son propre plan de zone.

Résultat: un habitat très dispersé, qu'il est ensuite difficile de desservir par les transports publics. Il en va de même pour les gros générateurs de trafic, comme les équipements de loisirs, les centres commerciaux, etc.

On défend souvent les avantages de la proximité dans la prise de décision, les autorités locales étant les mieux à même d'évaluer les besoins et d'y répondre de manière pragmatique, sans le poids et la bureaucratie d'une instance centralisée. Il faudrait aussi analyser les effets de cette proximité: décisions dont les effets se produisent hors du périmètre de la commune, incohérence dans une même région, surabondance de surfaces à bâtir, saupoudrage des zones et des équipements, etc.

La mobilité écologique...

LA SUISSE EST pionnière en matière de mobilité écologique et futée. L'abonnement général qui permet de se déplacer dans tout le pays en est l'élément de base. Et pour atteindre un endroit mal desservi, Mobility vient à la rescousse: cette flotte de voitures rouges disséminées dans tout le pays se louent à l'heure et prennent le relais du train. Un système efficace et souvent plus économique que la voiture privée, pour autant que l'on habite à proximité d'une gare ou d'un point de stationnement Mobility: ce sont pour l'instant un millier de véhicules qui sont stationnés sur sept-cent lieux, dans trois-cent communes.

Renseignements: 0848 824 814, www.mobility.ch

Qui est Actif-traffic?

L'INITIATIVE POUR LA réduction du trafic motorisé a été déposée le 20 mars 1996. Les quelque 108000 signatures ont été récoltées par umverkehR – société fondée pour l'occasion. Actif-traffic (nom français de umverkehR) est indépendante de tout parti politique et compte 7500 membres et sympathisants en Suisse.

À ces débuts, Actif-traffic s'appelait Retro-traffic. Son nom de baptême est encore souvent utilisé. Le scepticisme serait-il déjà de mise?

Pour plus de renseignements: www.aktif-traffic.ch

Oh quel quota!

L'initiative pour une représentation plus équitable des femmes en politique ne pose pas seulement un problème de quota. Elle amorce une exigence de parité. Elle est une étape d'un plus long combat.

L'INITIATIVE QUI VA être soumise au peuple et aux cantons le 12 mars n'est qu'un épisode parmi d'autres, innombrables, de «la cause des femmes». Cette cause est l'engagement le plus révolutionnaire aujourd'hui proposé. Non seulement elle met en question le modèle type des sociétés patriarcales, mais aussi l'idéologie véhiculée par les grandes religions monothéistes de notre millénaire. S'inscrire si haut dans l'ambition, ce n'est pas perdre de vue l'objet concret soumis à votation, mais lui donner un sens et justifier les critiques sur la rédaction même du texte de l'initiative; elles ne remettent pas en cause l'adhésion au mouvement.

Les niveaux de l'égalité

La politique, parce qu'elle est exercice du pouvoir, était conçue comme affaire d'hommes. Faire sauter ce verrou est d'une importance particulière. La solution ne se limite pas à l'apparition de femmes à des postes de commande, femmes à qui l'on a «fait une place». Il faut revendiquer la parité: elle n'est pas une autre arithmétique, mais une autre échelle de valeur. Mais comment l'appliquer et à quel niveau?

La première revendication fut naturellement celle des droits civiques. Beaucoup pensèrent que l'on pouvait

en rester là. Les femmes citoyennes étant aussi nombreuses que les hommes, il ne tenait qu'à elles d'exprimer leur pouvoir électoral. Naturellement ce pouvoir est réel, mais ses effets indirects: les partis tiennent compte du poids de l'électorat féminin; mais c'est souvent plus par calcul et habileté que par conviction.

Dès lors surgit la revendication de la parité au niveau des corps législatifs. L'Assemblée nationale française a décidé tout récemment la parité des candidatures: autant de femmes que d'hommes sur les listes, sauf pour les scrutins uninominaux. Mais cette parité implique aussi une meilleure répartition de sièges puisque l'ordre de la liste détermine l'ordre d'élection. D'où le pouvoir des appareils de parti d'une manière générale dans les démocraties européennes. La Suisse est le seul pays qui applique une proportionnelle qui permet aux citoyens de déterminer l'ordre d'élection. Aussi les initiants suisses ne se contentent pas d'une parité de candidature, mais ils proposent une parité de sièges, quitte à entamer le pouvoir du citoyen suisse de choisir ses élus.

Le troisième niveau est celui des autorités et des magistrats. Là les initiants réclament des quotats féminins garantis: trois sur sept pour le Conseil fédéral, 40% pour le Tribunal fédéral.

Les critiques

La faiblesse de l'initiative est double. D'une part d'avoir voulu traiter les deux niveaux de pouvoir: le législatif et l'exécutif. Si la parité est obtenue chez les «grands électeurs» que sont les membres de l'Assemblée fédérale, faut-il de surcroît leur dicter constitutionnellement leurs choix? D'autre part, l'initiative ne peut pas concilier la pratique suisse de la proportionnelle et l'exigence de la parité. Car la proportionnelle devient quasi inapplicable si l'on persiste à reconnaître les cantons comme circonscription électorale.

Si l'on veut maintenir et le choix de l'électeur et la parité, il faut définir au départ la composition des assemblées

législatives soumises à élection. Pour le Conseil des Etats, la chose est simple. Les électeurs votent pour un homme et pour une femme. Pour le Conseil national, il faut constitutionnellement décider qu'il est composé de cent hommes et cent femmes. Les citoyens, tous, les électeurs et les électrices votent successivement sur la base des listes hommes, puis des listes femmes qui leur sont présentées. Il y aurait simultanément deux scrutins séparés. Cette solution a l'avantage de n'entraîner aucune distorsion entre candidats (où des moins bien élues l'emportent par la seule vertu du quota) et de permettre une application correcte de la proportionnelle. En revanche, elle fait sauter la règle qui veut que le canton soit la circonscription électorale de l'élection au National. Mais cette règle (voir DP 1392 et 1393) a déjà révélé ses limites et, même sans les problèmes de la parité, il faut militer pour sa révision.

Mais les faiblesses de l'initiative ne sont pas telles qu'il ne faille pas, avec ses qualités et ses défauts, l'inscrire dans un mouvement de réformes profondes, que, on l'espère, ce pays aura le courage de mettre en chantier. Encore un effort... *ag*

Traduction

LE TITRE ET l'intitulé exacts de l'initiative est «Pour une représentation équitable des femmes dans les autorités fédérales». Intitulé qui pour une fois n'est pas démagogique. L'introduction du terme «quotas» le déforme déjà, puisqu'au niveau législatif, c'est la parité qui est exigée. L'allemand utilise souvent le terme «Frauenquote», soit la proportion des femmes par rapport à un ensemble. Mais la brochure officielle du Conseil fédéral parle, elle, de «Quotas de femmes». C'est inexact et vulgaire. Vous m'en remettez

IMPRESSUM

Rédacteur responsable:
Jean-Daniel Delley (*jd*)
Rédaction:
Géraldine Savary (*gs*)
Ont collaboré à ce numéro:
François Brutsch (*fb*)
Gérard Escher (*ge*)
André Gavillet (*ag*)
Jacques Guyaz (*gj*)
Pierre Imhof (*pi*)
Yvette Jaggi (*yj*)
Charles-F. Pochon (*cfp*)
Albert Tille (*at*)
Composition et maquette:
Géraldine Savary
Responsable administrative:
Murielle Gay-Crosier
Impression: IAM SA, Renens
Abonnement annuel: 90 francs
Étudiants, apprentis: 60 francs
Administration, rédaction:
Saint-Pierre 1, case postale 2612
1002 Lausanne
Téléphone: 021 / 31 2 69 10
Télécopie: 021 / 31 2 80 40
E-mail: domaine.public@span.ch
CCP: 10-15527-9
Site: www.domainepublic.ch

Le secret bancaire n'a rien à voir avec la morale

La pression pour un renforcement du secret bancaire remonte à la fin des années vingt. Rappel.

LA LÉGENDE EST bien connue : la Suisse a renforcé le secret bancaire en 1934 pour protéger les avoirs de personnes, avant tout juives, convoitées par le régime nazi. Une récente recherche effectuée par l'historien bernois Peter Hug dans les archives fédérales et dans celles de l'Association suisse des banquiers fait un sort à cette genèse très morale (*Die Weltwoche*, 13 janvier 2000).

La légende est née en 1966 par la grâce d'un article anonyme paru dans le bulletin du Crédit suisse. L'accréditation de cette thèse se produit très rapidement. Même Jean Ziegler, peu suspect de complaisance à l'égard des banques, la mentionne dans un débat au Parlement, en 1970. En réalité, il semble que le Crédit suisse visait à désamorcer un projet législatif du Congrès américain contre la fuite des capitaux. L'un des plus farouches ad-

versaires du secret bancaire helvétique, le procureur Robert M. Morgenthau, dut modérer ses attaques eu égard à son électorat juif. La diversion avait réussi, le secret bancaire immunisé pour trois décennies.

Flagrant délit de fraude fiscale

En fait les pressions pour un renforcement du secret bancaire remonte à la fin des années vingt. Les cas d'enquêtes d'agents fiscaux allemands et français en territoire suisse se multiplient. En 1932, la police arrête des membres de la direction de la Banque commerciale de Bâle et des membres de la bonne société française dans un grand hôtel parisien, surpris en flagrant délit de fraude fiscale. Une liste où figurent les noms de deux mille clients français est saisie. Les titulaires

de comptes en Suisse retirent alors en masse leurs avoirs. La place financière helvétique est menacée, d'autant plus que les tribunaux suisses eux-mêmes, dans plusieurs jugements, rappellent le caractère très relatif du secret bancaire dont aucune loi ne fait alors mention.

La nouvelle loi sur les banques de 1934 mentionne explicitement ce secret et prévoit des sanctions pénales sévères pour quiconque ne le respecte pas. L'effet est immédiat. Dans les trois années suivantes, le volume des sommes gérées par les banques suisses progresse à nouveau de 28%, à un point tel que la Banque nationale s'inquiète pour la stabilité du franc. *jd*

La recherche de Peter Hug paraîtra prochainement dans un ouvrage collectif *Gedächtnis, Geld un Gesetz*, édité par Jakob Tanner et Sigrid Weigel chez VDF-Hochschulverlag à Zurich.

LOGEMENT

La propriété, à portée de main

LA SUISSE EST un pays de locataires. Pour la majorité, la propriété reste un rêve financièrement irréalisable. Cela pourrait changer avec un modèle de propriété limitée dans le temps, meilleur marché que la location.

«Pagameno», tel est le nom d'un programme qui veut favoriser l'acquisition de logements à des prix défiant toute concurrence. L'idée est toute simple. L'achat porte sur un objet, appartement ou maison individuelle, mais pour une durée limitée à trente ans. Cette acquisition pour une période fixe permet d'abaisser le prix d'achat à 30% de la valeur du bien et de bénéficier d'un logement 30 à 45% moins cher que s'il était loué. Dans ces conditions, et si les fonds propres exigés se montent à 10% du prix d'achat, on comprend que la propriété devienne accessible au plus grand nombre. Pour le surplus, ce type de propriété comporte les mêmes droits et charges que la propriété traditionnelle: inscrip-

tion au registre foncier, revente et legs au cours de la période de trente ans, achat pour une nouvelle période, transformations... Et ce modèle ne présente pas que des avantages financiers; il répond à l'évolution des besoins tout au long d'une vie en permettant de changer de logement plus facilement.

Les promoteurs de «Pagameno» sont actuellement en pourparlers avec des sociétés d'assurance et des caisses de pension. Le modèle pourrait conquérir jusqu'à 10% du marché immobilier. Une étude effectuée par un institut de l'Ecole polytechnique fédérale de Lausanne montre que plus de la moitié des locataires désire devenir propriétaire et que la grande majorité d'entre eux apprécierait la propriété à durée limitée. *jd*

Référence: Fondation Casa pour l'encouragement à la propriété immobilière, Steinrebenstr. 110, 4153 Reinach, tél. 061 712 27 73, fax 712 27 74.

Médias

LES CHANGEMENTS DE présentation des journaux et revues n'arrêtent pas depuis le début de l'an 2000. *Terre & nature* (anciennement *Le sillon romand*) a changé d'habit au début de l'année. *L'Hebdo* a renouvelé forme et contenu avec réussite au milieu de ce mois. Daniel Pillard a pris congé des lecteurs de *L'Illustré* le 5 janvier et promet une révolution à ses nouveaux lecteurs du *Matin* de la semaine pour le 2 mai. Qui suivra?

L'HEBDOMADAIRE *HOTEL + Tourismus Revue*, dans un billet d'humour (13 janvier 2000) annonce ironiquement la parution d'un «Michelin noir» pour catholiques pratiquants bâlois. La raison: l'Eglise catholique de ce canton a établi une liste des restaurateurs qui se sont éloignés de l'Eglise et dont il vaut mieux ne pas fréquenter l'établissement. *cfp*

La face négligée des nouvelles statistiques

La dernière enquête de l'Office fédéral de la statistique sur les dépenses des ménages confirme avec éloquence le poids grandissant de l'assurance maladie. Mais, plus utile encore, elle fournit des données jusqu'ici inexistantes: la structure des dépenses varie fortement du haut en bas de l'échelle des revenus. Le renchérissement ne frappe pas les ménages de façon identique. Une raison suffisante pour remettre en question le système d'indexation aveugle sur l'indice moyen des prix à la consommation.

CHACQUE DÉCENNIE, L'OFFICE fédéral de la statistique ausculte le revenu des ménages pour définir une nouvelle composition du «panier de la ménagère», base du calcul de l'indice des prix à la consommation. Les résultats de cette enquête, publiés la semaine passée ont fait sensation. Parce qu'ils mettent en évidence l'importance grandissante des dépenses des ménages qui échappent au calcul de l'indice des prix à la consommation (voir ci-dessous). La part de la consommation proprement dite a fortement régressé au profit des dépenses de transfert (assurances et impôts).

	1990	1998
Consommation	69%	63%
Assurances, impôts	31%	37%

Les raisons de ce changement très rapide sont multiples. Les primes d'assurance maladie ont augmenté massivement (+ 82%) à cause de la réforme de la loi et de la progression des coûts de la santé. Les cotisations de l'assurance

chômage ont été multipliées par neuf. Les primes du 3^e pilier ont progressé, fortement favorisées par une révision de la loi sur la prévoyance-vieillesse. Et, cerise sur le gâteau, les impôts ont augmenté. De quoi alimenter les critiques contre l'Etat... On enregistre également une progression de 30% des primes des assurances strictement privées, ce qui ne suscite pas la moindre protestation politique.

Différences de budgets significatives

L'enquête sur les dépenses des ménages de 1998 s'enrichit d'une batterie de données jusqu'ici inexistantes. Pour la première fois¹, la structure des dépenses n'est pas décrite par une moyenne nationale, mais d'une manière différenciée: selon l'âge, la situation professionnelle, le groupe linguistique, le revenu et la grandeur des ménages. Cet affinement statistique ne permet pas de mettre en évidence des différences significatives entre les retraités et les actifs, les alémaniques et

les latins, les indépendants et les salariés. En revanche, la structure des dépenses varie fortement en fonction du revenu et de la taille du ménage. Voici quelques divergences significatives du poids des différents postes du budget:

Postes du budget	Revenu mensuel	
	3000 fr.	10 000 fr.
Alimentation	12,8%	5,91%
Logement	28,81%	14,11%
Transp. publics	2,09%	1,46%
Transp. privés	2,26%	8,11%

Le nombre de personnes vivant sur le budget du ménage accentue la différence de poids des postes du budget. Une famille de trois enfants dépensera, en gros, deux fois plus pour l'alimentation qu'un couple sans enfant.

Répondre à la diversité des situations

Ces différences considérables montrent que le renchérissement est ressenti fort différemment d'un bout à l'autre de l'échelle des revenus. La détermination d'un indice des prix à la consommation en fonction d'un panier type de consommation n'est qu'un instrument grossier. Une indexation des revenus sur l'indice moyen ne garantit en tous cas pas le maintien du pouvoir d'achat. Les données affinées de l'Office fédéral de la statistique permettraient, en revanche, de déterminer des indices catégoriels correspondant mieux à la diversité des situations. Comme, par exemple, un indice des revenus modestes qui accorderait plus de poids aux loyers. at

¹Lire dans DP 1390, «Le nouvel indice: une réforme qui dérange».

Dépense des ménages et indice des prix

L'OFFICE FÉDÉRAL DE la statistique fait une nette distinction entre les dépenses de consommation, qui entrent dans le calcul de l'indice et les dépenses de transfert (impôts, assurances) qui en sont exclues. A juste titre. Les assurances maladie servent à payer les frais de médecins, de médicaments et d'hospitalisation qui sont pris en compte dans l'indice. L'assurance chômage sert à redistribuer des revenus aux personnes sans emploi. Les primes d'épargne et de prévoyance sont des revenus différés. Les impôts sont des prélèvements pour permettre une redistribution des richesses et le financement de prestations qui échappent à la consommation privée.

En mettant clairement en évidence la différence entre les dépenses générales des ménages et le seul «panier de la ménagère» qui sert de base au calcul de l'indice, l'Office montre clairement la signification limitée de l'indice des prix à la consommation qui ne doit pas être considéré comme le chiffre miracle, arbitre d'une équité distributrice automatique.

Renforcer l'autonomie communale oui, mais en améliorant l'efficacité

Les communes, dans leurs limites historiques, ne peuvent plus répondre aux tâches qui leur sont imposées par la vie d'aujourd'hui.

Le verdict est général en Suisse. La réforme est en chantier dans nombre de cantons. Elle est au cœur des travaux actuels ou prochains des Assemblées constituantes de Vaud, Fribourg et Neuchâtel. Elle a fait l'objet de deux études dont les résultats sont publiés en ce début d'année aux Universités de Berne et de Fribourg.

LES COMMUNES DOIVENT faire face à des tâches toujours plus nombreuses et complexes. Un tiers d'entre elles n'ont plus la capacité d'y répondre à elles seules. Le politologue de l'Université de Berne, Andreas Ladner¹, le constate dans une enquête menée auprès des administrations des 2900 communes de Suisse. 85% des responsables interrogés ont répondu au questionnaire des chercheurs bernois. La forte proportion des réponses montre l'intérêt pour la question. Les limites de la capacité des communes à remplir leurs tâches sont apparues toujours plus ouvertement depuis la récession. Dès 1994, l'assistance aux chômeurs et aux personnes sans ressources, les problèmes de l'asile ont pris de court les administrations communales. Mais la nécessité de gérer les problèmes à un échelon plus large s'étend à bien d'autres domaines : école, santé, protection civile, aide aux personnes âgées.

Le système de milice pour gérer les communes montre ses limites. 150 000 hommes et femmes ont une fonction communale qu'ils exercent à côté de leur activité professionnelle; il devient toujours plus difficile de trouver des personnes ayant la volonté et la capacité de s'engager au service des collectivités locales.

Entre fusion et collaboration, les communes hésitent

Une minorité de 8% voit la solution dans les fusions de communes. Cette faible proportion ne surprend pas. La question est posée aux secrétaires communaux pour qui la fusion représente une menace pour l'emploi. L'étude ne peut rien dire en revanche sur l'opinion de la population.

Les administrations communales qui se déclarent dépassées par leurs tâches actuelles (qui représentent donc un tiers du total) accordent donc leur préférence à la collaboration intercommunale sous deux formes différentes.

Les villes optent plutôt pour le contrat de prestations. L'idée est de confier certaines tâches à une autre commune mieux armée pour exercer certaines activités. La ville offrirait donc à la carte le service de sa police, par exemple, de ses pompiers ou de ses

services sociaux aux petites localités environnantes.

Les petites communes, par contre, suggèrent plutôt une association de communes pour gérer en commun les tâches devenues trop lourdes. L'étude de l'Université de Berne constate, dans le dépouillement des réponses, que l'autonomie communale reste une valeur extrêmement prisée, notamment pour le contrôle de l'aménagement du territoire. Mais, paradoxalement, les communes souhaitent toujours plus d'engagement des cantons pour les questions complexes.

Qu'est-ce que la commune idéale?

Au-delà du simple constat descriptif, le professeur fribourgeois Bernard Dafflon tente de répondre à l'épineuse question de la taille idéale des communes. Le débat sur les fusions s'envenime dès qu'il s'agit d'articuler un chiffre de population nécessaire au bon exercice des compétences communales. L'universitaire qui a longtemps été, sur le terrain, le responsable des relations entre l'Etat de Fribourg et les communes, part pragmatiquement de la collaboration intercommunale qui s'est tissée au cours des ans pour dessiner les frontières qui correspondent le mieux aux besoins. Il en conclut que huitant-neuf entités seraient à même d'exercer pleinement les compétences dévolues aux communes. Le canton de Fribourg devrait donc, idéalement, compter huitant-neuf communes, contre les deux cent quarante-cinq qui existent actuellement.

Ce regroupement aurait le mérite de l'efficacité. Il aurait également celui de la clarté du contrôle démocratique. L'enchevêtrement actuel des collaborations intercommunales à géométrie variable rend particulièrement obscur l'examen des diverses activités par les autorités délibérantes élues. Les décisions prises à un niveau plus large mais unique et bien visible serait, pour le professeur Dafflon, un progrès démocratique et un renforcement de l'autonomie communale. *at*

¹*Gemeindereform*, (Nationalfonds) Institut für Politikwissenschaft der Universität, Bern.

Orienter la recherche, en aval des laboratoires

Le principe de régulation pourrait devenir un outil pour contrôler les effets de la science sur nos sociétés.

LE PROJET DE loi GenLex, tel qu'il sera soumis au Parlement, prévoit un régime généralisé d'autorisations en matière de dissémination d'OGM. L'expérimentation elle-même sera soumise au crible de la «pesée des intérêts», entre l'avantage espéré de la manipulation et le risque potentiel pour l'environnement. Or, comme nous le rappelle Jean-Jacques Salomon, «l'idée de limiter le désir de savoir, propre à la recherche scientifique, désir à ce point inné qu'il désigne, depuis Aristote, l'homme dans sa spécificité même, ne va pas de soi, du moins dans nos sociétés.»

Un nouveau contrat se met en place

De fait, le contrat entre science et société a longtemps été linéaire: le scientifique produit du savoir, sans considération pour les bienfaits pratiques, (qui résulteront de toute façon de cette ac-

cumulation); ce savoir neutre est appliqué en bien ou en mal; qu'il engendre catastrophe ou dérive, la faute en incombera à la science (faute aux ingénieurs, aux techniciens, aux gestionnaires). Aujourd'hui, si la quête du savoir, ce «délire technique», reste un des biens les plus précieux, un nouveau contrat entre science et société est en train de se mettre en place. Le changement fondamental à mes yeux est que la révolution scientifique de cette fin de siècle, touchant aux matériaux, à la communication et au vivant a brouillé la distinction entre recherche fondamentale et recherche appliquée; technologie et recherche se fertilisent mutuellement, l'ingénieur et le fondamentaliste se rejoignent, l'un ne peut blâmer l'autre lorsque menace la dérive ou l'accident.

Une première régulation peut se faire en aval des laboratoires. Les politiques de la recherche et de la technologie, plutôt que d'être à la traîne des op-

tions économiques peuvent, par incitation, orienter recherche et innovation d'avantage sur les fléaux présents ou pressentis ainsi que sur les dommages qui menacent l'environnement.

Ensuite, le principe qui peut guider la relation entre science et société est celui de la précaution, à condition qu'il ne prenne pas le sens paralysant de «faire la preuve de l'innocuité parfaite avant l'emploi». Le principe de précaution servirait de guide à qui doit prendre les décisions, sans attendre l'établissement exhaustif des preuves scientifiques. Ce garde-fou permettrait que se conjuguent transparence et partage du pouvoir; il stimulerait non pas la simple pratique des «portes ouvertes», mais le comportement d'un établissement scientifique faisant confiance au public et qui accepte de fixer les règles avec celui-ci. *ge*

Source: Jean-Jacques Salomon, *Survivre à la Science*, Albin Michel, 1999.

SYNDICATS

L'érosion se poursuit

Etat des lieux des forces syndicales.

EN DIX ANS l'Union syndicale suisse, principale organisation faîtière des salariés, a perdu 12% de ses effectifs. En 1998, elle a passé en-dessous de la barre des 400000 adhérents. Les syndicats chrétiens et l'Union fédérative du personnel des administrations publiques connaissent une évolution semblable.

Cette érosion ne résulte pas tant de la démission des membres que de la difficulté de recruter de nouveaux adhérents. Un phénomène paradoxal dans un contexte de récession économique, marqué par un taux de chômage important. En réalité, les salariés helvétiques confrontés à une détérioration du marché du travail semblent adopter une attitude individualiste, alors qu'ils sont plus enclins à se syn-

diquer en période de haute conjoncture.

Adapter le langage

Plus généralement, les syndicats ressentent durement les conséquences de l'affaiblissement du secteur secondaire. Dans leurs bastions traditionnels, l'industrie et la construction, la réduction du nombre d'emplois s'est accélérée dans les années quatre-vingts, sans que les organisations syndicales puissent compenser ces pertes par une implantation solide dans un secteur tertiaire en pleine croissance. Mais pour l'heure, ce sont les associations professionnelles spécialisées dans la défense corporative qui occupent le terrain.

Pourtant, la progression récente et réjouissante des effectifs du nouveau syndicat des services Unia et du Syndicat suisse des médias montre que le secteur tertiaire constitue un potentiel syndical important. Pour en profiter, les organisations syndicales doivent adapter leur langage et leur action à un public d'employés.

Par ailleurs, la division du monde syndical en de nombreuses organisations ne favorise pas l'émergence de thèmes et d'actions communes qui développerait une prise de conscience collective des salariés. L'unité syndicale accroîtrait la force de frappe du mouvement qui y gagnerait alors en attractivité. *jd*

Source: NZZ, 19 janvier 2000.

Shylock, si retors, si tragique

Le chapiteau du théâtre de Vidy à Lausanne accueille Le Marchand de Venise.

L'argument du *Marchand de Venise* est connu : Shylock, un banquier juif prête à Antonio, un armateur vénitien, l'argent dont celui-ci a besoin pour faire face à ses traites. Si le remboursement n'intervient pas à l'échéance, il demande en paiement une livre de la chair du marchand. Les nouvelles sont mauvaises : les navires d'Antonio coulent les uns après les autres... Une autre intrigue se développe en parallèle. Portia, une riche, oisive, belle et très intelligente héritière se cherche un mari. Tous les princes de la terre la courtisent. Les rapports entre le juif et les chrétiens sont traités avec l'extrême brutalité et la crudité ordinaire de Shakespeare.

L'antisémitisme supposé du *Marchand de Venise* est un des débats classiques de l'histoire du théâtre. Mais pourquoi Venise ?

Venise, l'apogée avant le déclin

Shakespeare écrit au tournant du 17^e siècle. Le prestige de Venise est à son zénith et son économie en plein déclin. Les dépenses de la République sont gigantesques. Avec une population qui n'est que le dixième de celle de la France, le budget annuel de la Sérénissime est équivalent à celui du royaume des Bourbons. L'argent de Venise paie la lutte contre les Turcs. En 1571, une des plus grandes batailles navales de l'histoire, à Lépante, marque un arrêt très provisoire de l'expansion ottomane et un naufrage plus durable des finances de la République. La découverte de l'Amérique et des routes océanes détourne le grand commerce de la Méditerranée.

Une société en déclin devient plus rigide. Les appartenances sociales se figent. Or, Venise vit du grand large, du commerce avec le monde. Tous les étrangers y sont les bienvenus et sont protégés par la loi. N'oublions pas que le mot ghetto vient du quartier vénitien du *ghetto* où les juifs étaient confinés. Ce n'était d'ailleurs nullement une exception. Les Allemands logeaient avec leurs marchandises au *fondaco dei tedeschi*. Les grandes familles vénitiennes se détournent du

commerce et construisent leurs villas sur la terre ferme. La lutte pour la vie devient plus âpre.

Une mise en scène enlevée

Shakespeare connaît-il tout cela ? Pas comme nous bien sûr, mais les informations circulent. Et tout ce contexte en arrière-plan dans *Le Marchand de Venise* rend le spectacle passionnant : le déclin de la République, l'orgueil de son Etat de droit, à peu près unique à l'époque, sa bourgeoisie qui commence à singer l'aristocratie (le personnage de Portia), son sentiment de supériorité. Une pièce anti-judaïque ? Plutôt un spectacle sur le rôle du bouc émissaire. Shylock a un magnifique monologue où il exprime son humanité et tord définitivement le cou à toute forme de racisme. A la fin il se résigne, capitule

et accepte de devenir une victime. S'il y a un début d'antisémitisme c'est là qu'il faut le chercher.

En plus, comme souvent chez Shakespeare, la pièce est drôle avec des intermèdes hilarants, en particulier un prince marocain et un Espagnol en caricature de danseur de flamenco absolument irrésistible. La mise en scène est enlevée, les comédiens sont jeunes et bondissants. Ils savent tout faire, jouer la comédie, chanter, danser et se servir d'instruments de musique. Mais le spectacle est dominé par Simon Abkarian qui campe un Shylock à la fois retors, tragique et incertain. Une soirée à ne pas manquer. *js*

Le Marchand de Venise, mis en scène par Cécile Garcia-Fogel, jusqu'au 13 février au théâtre de Vidy à Lausanne (sous chapiteau).

HUMEUR

Vulgarité crue

JE ME SOUVIENS de la première offre publique d'achat médiatique : le sémillant Antoine Riboud (BSN) contre le comte de Vogüé (Saint-Gobain). Depuis lors, la chose s'est banalisée, avec occasionnellement l'apparition d'un troisième acteur : le «chevalier blanc» dans les bras de qui la belle se réfugie pour échapper aux avances qui lui répugnent. On s'est habitué à ces campagnes aussi courtes qu'envahissantes dans les pages publicitaires des quotidiens haut de gamme, qui marient le rêve et la pédagogie financière pour convaincre les actionnaires de se prêter – ou non – au jeu qu'on leur propose.

Si les annonces de Mannesmann sont traditionnelles, il me semble que celles de Vodafone AirTouch marquent une rupture. Foin de subtilité, de démonstration visionnaire pour convaincre qu'un et un feront trois, mais l'appel le plus primitif au gain facile à portée de main : «En échangeant vos actions Mannesmann contre des actions Vodafone AirTouch, non seule-

ment vous faites une bonne action envers vous-même, mais vous profitez d'une prime de 68,8% [...] vous ne voulez tout de même pas faire cadeau de votre prime». En visuel, la grande photo noir blanc d'un yuppie célébrant d'un rire carnassier son bonus à une bonne table. Quelques jours plus tard, souci de parité rare dans ce secteur, c'est une belle plante enthousiaste et peu vêtue, sur un vaste drap de satin, qui s'apprête à échanger ses actions Mannesmann... Difficile pourtant de croire que ce couple flambeur a investi dans quelque chose d'aussi peu sexy qu'une entreprise allemande dont le métier d'origine est l'industrie de la construction.

Cet homme et cette femme ne seraient-ils pas plutôt la promesse d'éternelle jeunesse offerte aux actionnaires réels pour combattre leur andropause ? Espérons que l'agence (anonyme) a prévu, en cas de succès, de «remercier le marché» en nous les montrant s'envoyer en l'air. *fb*